Image not found or type unknown

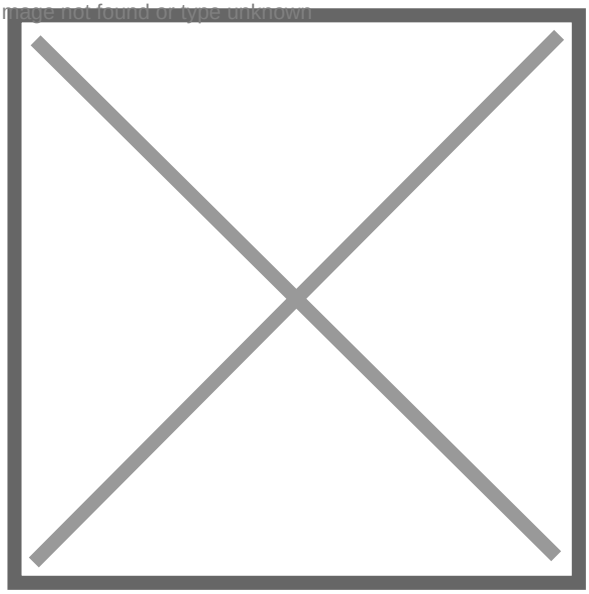

Abonnement et abus de france télécome _orange.

Par **amoi**, le **22/12/2009** à **02:21**

Bonjour,

je demande par téléphone (une heure de discussion)a france télécom de mettre en place un abonnement (formule 'le net''internet et appel illimités vers les fixes) ok!!!6mois plus tard!!!ma fille 10ans-pianottes ,vas sur un site de logo et sonneries téléphones : gratuit mais a son age elle ne fait pas attention...et m'engage (débité sur ma facture) a un abonnement de 5euro par semaines!

je contacte france télécom que mes factures sont élevees par apport a mon abonnement???Réponse! vous devez avoir étais sur (internet+) mais c'est quoi!!!! achat a l'acte..aller dans rubrique mon compte ,ma formule...je découvre le probleme que je résili aussitot_seulement l'ors de mon abonnement'' ma formule.'' aucune information de l'opérateur ne m'informé de ces services,..

de plus en service.. meme pas le choix de les activer soit meme.''les propos de lopérateur'(si on devez lire tout le contenu du contrat par téléphone... le temps est limité).pour moi .c'est simplement un abus de plus de la part de france télécom!!!!bien sur je vais résilier mon contrat ...je vais faire un courier_ ar _pour me faire rembourser (150e en 6mois)pou un geste commerciale!!!

ral bol de se faire abuser!!envie d'attaquer cette grosse firme qui fait de l'argent sur votre dos,qui s'enrichie sans scrupules..le pires je suis la 10emes personnes ce jour là a les avoir appelès pour le meme cas.Merci de m'informer des textes de loi pouvant me faire dédomager.et les poursuivres pour abus de confiance.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **22/12/2009** à **09:17**

Bonjour,

Vous êtes responsable de l'usage que fait votre fille de son téléphone portable. A mon humble avis, quand on offre un portable à son enfant de 10 ans, on prend des précautions, on limite la liste de numéros possibles qu'on peut appeler, on limite le temps passé sauf si abonnement en durée illimitée, cela évite bien des mauvaises surprises.

Sauf à négocier un accord commercial, je crains que vous n'ayez des difficultés pour obtenir gain de cause. Essayez quand même.

Par **jeetendra**, le **22/12/2009** à **10:15**

Bonjour, il n'y a rien à faire à part négocier si possible un geste commercial de la part de France Télécom comme le souligne mon confrère TISUISSE, cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés